Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ

LA COMMISSION EST VIVEMENT PRÉOCCUPÉE PAR LES PRATIQUES DE MÉDICATION DES PATIENTS ATTEINTS D'ALZHEIMER DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT

Montréal, le 12 juillet 2002 – Dans une lettre adressée aujourd'hui à M. François Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Pierre Marois, s'enquiert de l'exactitude des informations publiées ce matin dans le quotidien *Le Devoir*, à l'effet que des centres d'hébergement et de soins de longue durée cesseraient d'administrer certains médicaments à des patients souffrant d'alzheimer.

La Commission demande la confirmation des informations publiées, interroge sur l'étendue de cette pratique et suggère que les médicaments dont il est question devraient être administrés aux patients tant et aussi longtemps que les discussions en cours à leur sujet n'aboutiront pas à la conclusion de leur inutilité.

La lettre de M. Marois à M. Legault est reproduite ci-après.

PAR TÉLÉCOPIEUR

Le 12 juillet 2002

Monsieur François Legault
Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux
1075, Chemin Sainte-Foy
Édifice Catherine-de-Longpré, 15e tage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Le quotidien *Le Devoir* publie, dans son édition de ce jour (12 juillet 2002, p. 1), un article soutenant que des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) cesseraient l'administration de certains médicaments contre l'alzheimer à des personnes âgées, et ce dès leur arrivée dans les centres d'hébergement. Cette information serait confirmée par le directeur des services professionnels d'au moins un CHSLD de la région Montréal-Centre. L'article ajoute que certains centres d'hébergement feraient de la cessation de cette médication « *une condition sine qua non à l'admission de patients atteints d'alzheimer dans leurs murs* ».

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, qu'une telle information préoccupe grandement la Commission, qui s'est penchée longuement, au cours d'une vaste consultation publique récente, sur le troublant phénomène de la maltraitance des personnes âgées.
Il nous apparaît donc important de vérifier auprès de vous la réalité – et l'étendue – des pratiques dont l'article fait état. Plus précisément,

- est-il exact que des CHSLD cessent l'administration de ces médicaments aux personnes qu'ils hébergent ?
- s'agit-il d'une pratique répandue, au-delà des centres d'hébergement que l'article mentionne ?
- est-il exact que des CHSLD font de la cessation de cette médication une condition de l'admission de patients ?

L'article fait également état de discussions et travaux sur ce sujet et de la mise sur pied d'un comité de travail à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Vous serait-il possible, Monsieur le Ministre, de confirmer à la Commission l'existence de ce comité de travail et de nous transmettre les informations pertinentes quant à la nature de ses travaux.
Entre-temps, il nous semble que les CHSLD ne devraient pas pouvoir cesser l'administration de ces médicaments aux patients tant et aussi longtemps qu'une conclusion démontrant leur inutilité n'aura pas été atteinte par ce comité de travail ou par le Ministère. Les personnes atteintes d'alzheimer souffrent déjà suffisamment dans leur intégrité pour qu'on ne leur refuse pas, par surcroît, tout soutien susceptible d'atténuer leur très pénible situation.

Compte tenu de la gravité de la question soulevée, nous nous permettons, Monsieur le Ministre, de transmettre copie de cette lettre à madame Linda Goupil, ministre responsable des Aînés, ainsi qu'à l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec et à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Marois

C.c.
Madame Linda Goupil, Ministre responsable des Aînés
Madame Andrée Gendron, Directrice générale, Association des CLSC et des CHSLD du Québec
Monsieur David Levine, Directeur général, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

– 30 –